



Avis sur le rapport 3-1 de l'Exécutif régional
**Pacte régional d'investissement
 dans les compétences 2024-2027**

Rapporteur : Stéphane Fauconney

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le PRIC 2019-2023 a mobilisé plus de 295 M€. Il a atteint 100 % du nombre d'entrées en formation prévu et près de 90 % des budgets annuels conventionnés, malgré le Covid. Il a également permis des avancées en matière de concertation et d'innovation.

Ce rapport porte sur la signature entre l'État et la Région Bourgogne-Franche-Comté d'un nouveau Pacte Formation 2024-2027, dans la continuité du précédent Pacte arrivé à échéance fin 2023. Les financements de l'État interviennent nécessairement en complément de l'effort propre de la Région et visent à augmenter le nombre de personnes formées au-delà de ce que la Région ferait seule.

Sont visées en priorité :

- les **formations préalables qui consolident les compétences de base**,
- les **formations, certifiantes ou non, qui préparent à un métier**, en lien avec la liste des métiers concernés par les difficultés de recrutement, la transition écologique et énergétique.

Les publics prioritairement ciblés sont les **demandeurs d'emploi peu ou pas diplômés**, ainsi que les demandeurs d'emploi **beneficiaires du RSA**, ceux reconnus **travailleurs handicapés** et les **seniors** de 55 ans et plus, dans la continuité du Pacte précédent. Pour 2024, l'État et la Région se fixent un volume prévisionnel de **13 923 entrées en formation**.

Les engagements réciproques de l'État et de la Région porteront à 126,7 M€ le montant global du Pacte pour les deux premières années de contractualisation (2024-2025), puis diminueront en 2026 et 2027 du fait de la baisse des financements de l'État.

	Base échange Présidente/1ère Ministre										
	PRIC antérieur		2024	2025	2024 2025	2026		2027		TOTAL	
	en M€	en %	en M€	en M€	en %	en M€	en %	en M€	en %	en M€	en %
Hypothèse Etat	149,3		126,7	126,7		116,3		111,2		480,9	
Région	83,3	56	69,7	69,7	55	69,7	60	69,7	63	278,8	58
Etat	66,0	44	57	57	45	46,6	40	41,5	37	202,1	42

Compte tenu de la baisse du taux de chômage et des contraintes budgétaires, **l'enveloppe du nouveau PRIC est en recul de 15 % par rapport aux années précédentes. Cette baisse a une incidence directe sur l'offre de formation qualifiante.** En 2026 et 2027, la baisse conséquente des moyens ne pourra plus être imputée aux seules formations qualifiantes et des clauses de revoyure permettront de redéfinir les priorités d'intervention en fonction de l'évolution du marché du travail.

Avis du CESER

La Région Bourgogne-Franche-Comté s'est pleinement appuyée sur les possibilités offertes par le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2023 pour augmenter le nombre de personnes formées et pour déployer des aides complémentaires. Cette bonne utilisation des fonds et le travail conjoint entre les services de l'État en région et ceux de la collectivité régionale ont permis à la Région Bourgogne-Franche-Comté de négocier, par le biais de sa Présidente, une différenciation dans le cadre du nouveau Pacte Formation 2024-2027 : le ratio entre la part Région BFC/État est de 55/45, au lieu de 60/40 tel que prévu initialement. **Le CESER souligne cette réussite et invite la Région à continuer à s'appuyer sur l'expérience réussie du PRIC 2019-2023.**

L'annonce du maintien de l'aide forfaitaire de 200 € à tous ceux qui débutent une formation agréée est accueillie avec satisfaction. Le CESER a, en particulier dans son rapport sur "La formation tout au long de la vie : levier de développement des territoires et leurs actifs?" d'octobre 2021, rappelé l'importance de la levée des freins, notamment financiers, à l'entrée en formation. Il est pertinent de rappeler à cette occasion la préconisation incluse dans ce même rapport, à savoir "la nécessité de mettre en place un guichet unique avec accompagnement humain recensant l'ensemble des aides permettant la levée des freins à l'entrée en formation pour les personnes éloignées de l'emploi".

Tout en regrettant la baisse des financements de l'État, le CESER souhaite mettre en avant les points de vigilance suivants :

- La contribution annuelle de la Région reste constante tout au long des 4 années couvertes par le Pacte, à savoir 69,7 M€ par an. Le CESER invite la Région **à se saisir de la possibilité d'activer la clause de révision du socle d'ici 2027**, en cas de nouvelle période inflationniste majeure ou de hausse majeure des coûts supportés par les organismes de formation.

- Le ciblage des formations préparant aux métiers en tension dans la Région prend tout son sens pour permettre à ceux qui le souhaitent de rester sur le territoire régional en accédant au métier de leur choix. **L'offre de formation ne peut toutefois pas se limiter exclusivement aux métiers qui sont en tension aujourd'hui**, car ce ne sont pas nécessairement les métiers qui recruteront demain. En effet, comme le CESER l'a rappelé dans sa contribution dans le cadre de l'élaboration du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2023-2028 : "Il est important de rappeler que le rôle de la formation est également de permettre à chacun, en tant qu'individu et citoyen, d'avoir les moyens de s'insérer, évoluer et s'épanouir correctement dans la société (...) Les évolutions indéniables des métiers et des compétences sont parfois difficilement prévisibles. Elles devraient inciter les pouvoirs publics à surtout **développer les capacités d'adaptation de tous, actifs ou en formation, afin de se préparer aux défis de demain**".

- Les formations ciblées par le Pacte 2024-2027 sont avant tout celles qui préparent à un métier, certifiantes ou non. Le CESER appelle la Région **à favoriser les parcours complets de qualification aboutissant à une certification reconnue**, qui permette l'accès à un emploi de qualité ou une reconversion, comme préconisé dans le rapport d'octobre 2021.

- Les **bénéficiaires du RSA** sont un des publics prioritaires du Pacte. Par ailleurs, ils seront désormais soumis à des heures d'activités obligatoires. Il serait donc important que les heures de formation dont ils bénéficieront puissent être privilégiées et valorisées dans le cadre de cette obligation d'activité.

- Les **jeunes "ni en emploi, ni en études, ni en formation" (NEETs)** ne sont pas cités dans les publics prioritaires et le CESER le regrette. En effet, leur proportion en France reste importante : selon l'INSEE, un jeune sur six âgé de 24-25 ans entrainé dans cette catégorie fin 2023¹.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

(1) Bilan Formation-Emploi 2023, Institut national de la statistique et des études économiques, 28/11/2023.

Déclarations

Nicole Guyot, au nom de la CCIR

Les chambres consulaires se félicitent de la poursuite du PRIC et souhaitent simplement rappeler leur mobilisation sur l'orientation, la formation, l'insertion et l'emploi. Elles améliorent le service rendu aux entreprises dans leur démarche de recrutement en identifiant les compétences recherchées.

Au sein de certaines CCI, il existe des Centres interinstitutionnels de bilans de compétences (CIBC) certifiés Qualiopi et reconnus par France compétences en BFC. Ils accompagnent tous publics, salariés, étudiants, demandeurs d'emploi pour les aider à construire leur projet professionnel que ce soit sur des pré-requis professionnels de 1^{er} niveau, soft skills, premières certifications professionnelles type CLEA ou accompagnement de la VAE et des bilans de compétences à présent 100% distanciels depuis 2023.

Si la Région intègre bien les consulaires comme acteurs de la formation, nous regrettons qu'elle ne continue pas à soutenir financièrement les démarches VAE qui sont une belle reconnaissance des compétences liées à l'emploi.

Dominique Gallet, au nom de la CGT

Nous partageons totalement les termes et les conclusions du projet d'avis de la commission sur le Pacte régional de formation 2024-2027, la CGT le votera donc.

Nous souhaitons insister sur le rôle et la place de l'État qui annonce dès maintenant son désengagement malgré son discours récurrent sur l'importance de la formation. Il est vrai qu'il a maintenant tendance à évoluer en s'attaquant aux demandeurs d'emploi par un discours méprisant voire insultant, ceux-ci seraient des fainéants responsables de leur situation.

Certes, l'État a annoncé une contribution proportionnellement meilleure que dans les autres régions, mais :

- Les annonces et la signature de ce nouveau PRIC se sont fait attendre. Nationalement, elles ont fait l'objet d'une forme de "chantage" de la part de l'État : "Signez les protocoles régionaux de préfiguration ou d'expérimentation France Travail et on verra ensuite les pactes régionaux...".
- Il ne s'engage de manière ferme que sur 2 ans : 2024-2025.
- La contribution de l'État diminuera au fil du temps 57M€ en 2024 et 2025 puis 46,6 en 2026 puis 41,5 en 2027, alors que la contribution régionale restera constante à 69,7M€.
- La baisse des moyens financiers impacte principalement le qualifiant, pour nous très important. En effet, nous considérons que l'engagement d'un demandeur d'emploi dans une formation pré-qualifiante (mise à niveau...) doit lui permettre d'entrer dans un parcours de formation jusqu'à la qualification.
- Il donne la priorité vers les métiers dits "en tension", or nous savons tous que ce terme est polysémique et masque des réalités très différentes, dont très et trop souvent les raisons ne tiennent pas à la formation mais au niveau de salaires, aux conditions de travail... Différents travaux du CESER l'ont largement montrés.
- La succession des réformes engagées : retraites, assurance chômage, la loi bien mal nommée pour le Plein emploi... visent toutes à ne pas reconnaître le travail, à précariser davantage l'emploi et à aggraver la situation des salariés qu'ils soient en emploi ou non.